

# FAQ CRI



المركز الجهوي للاستثمار  
Centre Régional d'Investissement

### **Q1 : QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT DES CRI À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ?**

Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) assurent le rôle d'assistance aux entrepreneurs dans la création de leurs entreprises en ligne (projet e-crédation en phase lancement et de généralisation [www.directentreprise.ma](http://www.directentreprise.ma) ).

En outre, pendant cette phase transitoire, les CRI assure le conseil, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs dans l'accomplissement des procédures et démarches administratives à entreprendre pour la création de leurs entreprises.

### **Q2 : QUEL EST LE ROLE DES CRI POUR SOUTENIR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ?**

Les CRI assurent un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des différents segments de TPME, et ce à travers une offre de services intégrée, portant notamment sur :

- Le conseil et la mise à disposition des investisseurs, par tout moyen disponible, des informations à caractère public, notamment les potentialités de la région, la cartographie du foncier, les zones d'activité économique, les procédures et formalités, les guides des régimes incitatifs ;
- L'assistance pour l'accès aux différentes incitations et subventions (accès au foncier, RH, assistance techniques, financement, fonds d'appui, etc.) ;
- La conception et le déploiement des programmes d'accompagnement ciblant différentes catégories d'investisseurs et les différents stades d'avancement des projets et répondant aux besoins spécifiques identifiés ;
- Le suivi post-crédation et l'aide à la pérennisation en coordination avec les administrations et les organismes publics concernés ;
- La contribution au montage et à la mise en place de fonds destinés au soutien de l'investissement et à la création d'emplois pérennes.

### **Q3 : QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCÈS AUX TERRAINS ET AUX ZONES INDUSTRIELLES**

Les CRI facilitent l'accès aux terrains et aux zones industrielles adaptées aux besoins des investisseurs à travers :

- Le développement et promotion des zones industrielles et d'autres zones d'activités économiques
- La constitution de data sur le foncier susceptible d'accueillir des zones industrielles
- L'accompagnement de bout en bout des investisseurs pour l'accès aux zones industrielles et aux zones d'activités :
  - Création de SIG / Guide foncier ;
  - Organisation et lancement des appels à projets (préparation et élaboration des cahiers des charges...);
  - Digitalisation des procédures d'attribution du foncier et de délivrance d'actes dans les délais réglementaires.

#### Q4 : LES ORIENTATIONS ET LE CONSEIL EN FINANCEMENT DES CRI

Les CRI jouent un rôle central dans l'orientation et le conseil en financement pour les porteurs de projets. À travers une approche personnalisée et des partenariats stratégiques, les CRI mettent en place des solutions adaptées pour répondre aux besoins des investisseurs et favoriser la concrétisation de projets à fort impact socio-économique.

- **Fonds d'appui** : Les CRI déploient, en partenariat avec des acteurs régionaux et nationaux, des fonds dédiés à financer les investissements à fort impact socio-économique au niveau régional. Ces fonds permettent notamment de faciliter l'accès au foncier et aux équipements, et présentent des aides pour le recrutement. Cet appui contribue au développement de certains secteurs d'activité ciblés à forte valeur ajoutée ;
- **Financement bancaire** : Les CRI offrent un service d'accompagnement aux porteurs de projets pour accéder aux différents modes de financement. En outre, les CRI déploient des programmes d'accompagnement sur mesure et de bout en bout, offrant un service d'assistance et permettant de faciliter l'accès au financement, en vue de mettre en œuvre les projets d'investissement.

#### 5 - QUESTION : LES CRI, UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PROMOTION DES RÉGIONS

Les Centres Régionaux d'Investissement incarnent des moteurs essentiels du **développement territorial** au Maroc. Véritables vitrines des spécificités et du potentiel de chaque région, ils œuvrent à valoriser les richesses naturelles, historiques, culturelles et économiques qui en font leur singularité. Par le déploiement d'actions stratégiques et ciblées, les CRI s'emploient à positionner chaque région comme une destination attractive pour les investissements, tout en créant les conditions optimales pour stimuler une dynamique économique durable.

La **promotion de l'investissement** a été clairement énoncée comme une question nationale et une priorité par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, dans son discours prononcé le 14 octobre 2022 à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2<sup>ème</sup> année législative de la 11<sup>ème</sup> législature.

C'est dans cette perspective que les CRI ont réaffirmé leurs rôles dans la promotion de l'investissement et la création d'emplois, en tant que facilitateur de l'acte d'investir auprès des investisseurs et des TPME, dans le cadre d'une démarche participative et intégrée avec l'ensemble des acteurs concernés par l'investissement au niveau de chaque Région.

En effet, les Centres sont chargés de contribuer avec les régions, les administrations et les organismes concernés à :

- ▶ L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement, de promotion, d'encouragement et d'incitation à l'investissement au niveau des régions ;
- ▶ L'élaboration et à la mise en œuvre de plans de promotion et d'attractivité territoriales en direction des investisseurs.

## 6 - QUESTION : COMMENT LES CRI INTERVIENNENT POUR FACILITER L'ACTE D'INVESTIR

Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) jouent un rôle clé dans la facilitation des investissements, notamment en simplifiant les démarches administratives, en encourageant les opportunités d'investissement et en offrant un accompagnement personnalisé aux investisseurs.

### 1. Simplification des démarches administratives :

- **Guichet unique** : Les CRI ont mis en place un dispositif clé appelé **Single Point of Contact (SPOC)**, ou **Guichet Unique**, pour offrir un accompagnement personnalisé aux investisseurs et entrepreneurs. Ce dispositif vise à simplifier et centraliser toutes les démarches administratives et les services nécessaires au lancement et au développement des projets d'investissement, en assurant la coordination avec divers organismes publics concernés par l'acte d'investir, pour accélérer les processus et résoudre les conflits administratifs ;
- **Dématérialisation** : Les CRI ont mis à la disposition des investisseurs la plateforme en ligne [www.cri-invest.ma](http://www.cri-invest.ma) pour effectuer des démarches à distance, réduisant ainsi les délais et les obstacles bureaucratiques, et permettant aux investisseurs de suivre l'avancement de leurs projets à distance.

### 2. Accompagnement personnalisé :

- **Orientation et conseil** : Les CRI fournissent des informations sur les secteurs porteurs, les opportunités locales et les réglementations en vigueur ;
- **Soutien technique** : Ils accompagnent les investisseurs dans l'élaboration de leurs dossiers administratifs et financiers.

Les CRI agissent comme des catalyseurs pour encourager et faciliter les investissements, en rendant les procédures plus accessibles, en valorisant les atouts régionaux, et en accompagnant les investisseurs tout au long de leurs projets.

## Q7 : LES CRI, UN SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LE TEMPS

Les CRI jouent un rôle clé dans le suivi et l'accompagnement des projets d'investissement tout au long de leur cycle de vie. Leurs missions ne se limitent pas à l'attraction des investissements, mais s'étendent à leur concrétisation, leur pérennisation et leur développement : Ils se chargent d'assurer :

- Le suivi des projets d'investissement qu'ils soient réalisés ou en cours de réalisation ;
- Le suivi et l'accompagnement des investisseurs à la pérennisation de leur projet d'investissement et à leur développement ;
- Le suivi et l'interface entre l'investisseur et les administrations locales/nationales concernant les conventions et les contrats d'investissement avec l'Etat (réunions périodiques sur le terrain).

## 8 - QUESTION : COMMENT LES CRI CONTRIBUENT-ILS À L'ENCOURAGEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA DIGITALISATION

Les CRI encouragent l'intégration des outils digitaux dans les processus des entreprises, à travers plusieurs actions et programmes de promotion de l'innovation, portant sur des services de formation, d'orientation, d'incubation, répondant à des challenges territoriaux. En outre, ils développent des programmes d'incubation des startups.

Par ailleurs, le digital est au cœur de la stratégie des CRI depuis la Réforme des CRI, instaurée par la loi 47-18, initiée suite aux hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, la Plateforme digitale des CRI [www.cri-invest.ma](http://www.cri-invest.ma), qui s'inscrit dans le cadre du chantier de digitalisation, de dématérialisation et de simplification des procédures administratives, a permis d'améliorer la qualité des services administratifs fournis aux investisseurs et d'assurer leur continuité.

La plateforme permet aux investisseurs d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de leurs projets d'investissements de manière rapide et efficace, en toute transparence et dans le respect des délais légaux.

Toujours dans le cadre de l'amélioration du dispositif d'accompagnement des investisseurs et de l'offre de services rendue par les CRI, une panoplie de E-services ont été mis à la disposition des investisseurs et porteurs de projets : en plus de leurs portails web, les CRI déploient des solutions numériques 100% digitalisées pour accompagner les investisseurs et leur faciliter les procédures et démarches durant toutes les phases de leurs projets (fiches sectorielles clés en main, E-business plan, E-RDV, observatoires, baromètres de l'investissement, simulateurs et bien d'autres, etc.).